

FLASH INFO CONGES BONIFIES

L'UFAP UNSa Justice vous informe des modalités d'organisation des départs en congés bonifiés des agents des services déconcentrés de l'administration pénitentiaire pour les saisons été 2026 et hiver 2026/2027.

Périodes concernées	Date limite de dépôt du dossier complet par l'agent auprès de son établissement	Date limite de l'envoi par courriel de l'ensemble des dossiers au bureau RH4 par chaque DISP
Saison été <i>Voyage dont le départ est compris entre le 1er avril et le 31 octobre 2026</i>	14 août 2025	21 sept 2025
Saison hiver 2026/2027 <i>Voyage dont le départ est compris entre le 1er novembre 2026 et le 31 mars 2027</i>	05 janvier 2026	09 mars 2026

Les agents peuvent bénéficier de congés bonifiés, sous réserve des nécessités de service, pour retourner sur le territoire où se trouve le centre de leurs intérêts moraux et matériels (CIMM). Il appartient à l'agent qui demande à bénéficier de congés bonifiés d'apporter la preuve, sous contrôle de l'administration, du lieu d'implantation de sa résidence habituelle, soit le lieu où se situe ses intérêts moraux et matériels.

**L'UFAP UNSa JUSTICE
VOUS iNFORME**

Le 11 juillet 2025